

services PUBLICS

Faisons aboutir le référendum contre EFAS!

Le délai pour faire aboutir le référendum contre la très dangereuse révision du financement de la santé (EFAS) approche à grands pas. Signez la carte référendaire encartée dans ce numéro, maintenant!

Négociations avec l'UE

3 POINT FORT – Après trois ans d'interruption, les négociations entre la Suisse et l'Union européenne reprennent. Le mandat adopté par le Conseil fédéral représente un réel danger pour la protection des salaires et pour les services publics.

Référendum contre EFAS

6-7 INTERVIEW – Après la victoire historique du 3 mars, le mouvement syndical se bat pour défendre la santé publique avec le référendum contre EFAS. Entretien avec Pierre-Yves Maillard sur les raisons pour lesquelles EFAS doit être combattu.

Rentes attaquées

10 SUISSE – La cuisante défaite de la majorité bourgeoise ne calme pas ses ardeurs de démantèlement de l'AVS. Les rentes de veuve et les rentes pour enfants de retraité-e-s sont menacées par la droite. Nous restons mobilisé-e-s.





L'image de Valdemar Verissimo 8 mars 2024, des milliers de manifestant-e-s dans les rues de Lausanne

À l'occasion de la journée féministe internationale, à Lausanne et partout en Suisse, plusieurs milliers de personnes se sont mobilisées pour les droits des femmes, en Suisse et dans le monde entier.

Éditorial

Faire aboutir le référendum et défaire EFAS!

Après l'éclatante double victoire obtenue le 3 mars dernier sur la question des retraites et avant la seconde votation prévue cet automne sur la révision LPP 21 – qui ne propose ni plus ni moins que d'augmenter les cotisations au 2^e pilier tout en baissant le niveau des rentes déjà en chute libre –, c'est la question de la santé qui sera au cœur des préoccupations politiques du mouvement syndical dans la prochaine période. Les primes de l'assurance-maladie ont augmenté de 15% depuis 2022 et étranglent toujours plus de ménages, conduisant un nombre croissant de personnes à renoncer aux soins pour des motifs financiers. Cette explosion sans fin des primes n'est pas près de s'arrêter. Un des lobbies des assureurs, la faïtière santésuisse, titrait ainsi son communiqué de presse du 4 février dernier: «La plus forte croissance des coûts depuis dix ans pèse sur les payeurs de primes»¹. Dans un tel cadre, l'acceptation de l'initiative populaire d'allègement des primes intitulée «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie», soumise au vote le 9 juin prochain,

revêt un aspect essentiel pour permettre à la population d'éviter d'être littéralement étouffée par le poids des primes. Fondamentalement, la logique des primes par tête indépendantes du revenu doit être renversée car elle est absolument injuste. Proportionnellement au revenu, les primes maladie sont beaucoup plus chères pour les bas et moyens salaires et cela n'est pas tolérable. Une

caisse unique publique et sociale avec des primes en fonction du revenu devrait venir remplacer le système actuel, où l'obsession pour les coûts conduit à la dégradation des soins et des conditions de travail des personnels soignants. Cependant, avant de pouvoir mener ces combats difficiles, le défi actuel urgent pour le mouvement syndical dans son ensemble, et pour le SSP en première ligne, est de faire aboutir le référendum

contre EFAS, la révision du financement des soins. Le délai pour ce faire approche dangereusement puisque ce sont 50 000 signatures valides qui devront être déposées le 18 avril pour que la population votante puisse se prononcer sur cet objet, peu médiatisé car réputé «complexe», alors qu'il est simplement question du pilotage de notre système de santé.

EFAS revient en effet à remettre les clés du système de santé à des assureurs qui prônent une limitation du catalogue des prestations de base afin de pouvoir proposer de juteuses assurances complémentaires. Accepter que l'emprise des assureurs s'étende dans le domaine des soins de longue durée, comme le prévoit EFAS, signifie à la fois une explosion des primes annoncée, mais aussi une catastrophe tout aussi annoncée sur les plans

des soins aux aîné-e-s (dont nous ferons toutes et tous partie) et des conditions de travail des soignant-e-s. La durée du déploiement d'EFAS (sept ans!) va par ailleurs être utilisée pour s'opposer à toute velléité de changement de système. Faire aboutir le référendum contre EFAS permettra de poser la question fondamentale du type de système de santé que nous voulons: est-il sage de donner les pleins pouvoirs aux assureurs ou cherchons-nous les voies d'un système de santé juste et solidaire permettant de garantir un véritable accès universel aux soins? Pour permettre ce débat fondamental, faire aboutir le référendum contre EFAS est incontournable, la mobilisation de toutes et tous est essentielle pour y parvenir: signez et faites signer le référendum contre EFAS!²

¹ <https://www.santesuisse.ch/fr/detail/content/la-plus-forte-croissance-des-couts-depuis-10-ans-pese-sur-les-payeurs-de-primes>

² Lien vers le site de campagne: www.stop-efas.ch

ALEXANDRE
MARTINS
RÉDACTEUR

Les négociations entre le Conseil fédéral et l'UE ont débuté lundi 18 mars. Le mandat de négociation de la Suisse reprend les revendications patronales en matière de libéralisation et de démantèlement des mesures d'accompagnement. Les syndicats doivent poser des lignes claires à l'égard de ces négociations.

Protéger les travailleurs et le service public

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP
APRIL ASHBY . PHOTO

Débutant avec la visite de Viola Amherd à Bruxelles, les négociations avec la Commission européenne reprennent les discussions auxquelles le Conseil fédéral avait mis un terme en 2021. Entre 2022 et 2023, ce dernier avait cependant eu des échanges avec l'UE, sous la forme de discussions dites « techniques » (par exemple au sujet du marché de l'électricité ou du domaine de la santé). Après avoir mené une phase de consultation, notamment auprès des cantons et des organisations syndicales et patronales, le Conseil fédéral a adopté son mandat de négociation le 8 mars.

UN MANDAT PATRONAL. La mission confiée aux diplomates est une douche froide. Non seulement le mandat ne reprend aucune proposition favorable aux salarié-e-s formulée par les syndicats, mais, pire encore, il pose explicitement comme objectif la libéralisation du marché de l'électricité et de secteurs du transport ferroviaire. Concernant la protection des salaires, le mandat ouvre la possibilité de modifier certains aspects des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Le Conseil fédéral souhaite faire de ces négociations une occasion pour imposer, hors cadre parlementaire, les revendications des organisations patronales ainsi que celles des actionnaires désireux de trouver de nouveaux espaces de placements financiers, en libéralisant les deux secteurs aujourd'hui largement en mains publiques que sont le transport ferroviaire et le marché de l'électricité. La droite patronale suisse reprend à son compte la méthode de ses homologues européens, à savoir: passer par l'UE pour imposer leurs revendications politiques nationales. À noter que le Parlement s'est récemment opposé à la libéralisation du marché de l'électricité. L'UDC fait par ailleurs preuve d'une remarquable duplicité en s'époumonant contre ce mandat qui porte pourtant la patte de ses magistrats Guy Parmelin et Albert Rösti, responsables des dicastères de l'énergie, des transports et du travail.

PROTÉGER LES SALARIÉ-E-S. Évoquer la portée et la nature des politiques menées par l'Union européenne dépasse le cadre de cet article. La guerre sociale menée contre les salarié-e-s en Grèce par la troïka – formée par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international – permet de juger de l'orientation de la politique menée par la Commission européenne, « gardienne des traités ». En ce qui concerne les négociations avec la Suisse, l'institution phare de l'UE n'est pourtant pas le centre du problème, mais ce sont bel et bien le patronat suisse et ses représentant-e-s politiques au Conseil fédéral et au Parlement. Ces derniers refusent toute amélioration de la protection des salarié-e-s en Suisse, en particulier lorsqu'il s'agit de garantir la liberté syndicale. Protéger celles et ceux qui s'engagent pour faire respecter, défendre ou améliorer les conditions de travail dans les services et les entreprises est fondamental. De même, le droit de se mobiliser et de faire grève doit être pleinement respecté. Or, en Suisse, le patron (public comme privé) peut toujours en dernier recours licencier un-e délégué-e sans réintégration possible. Le seul canton qui disposait de ce droit – pour le secteur public –, était Genève, mais la majorité de droite l'a supprimé il y a quelques semaines.

DES LIGNES CLAIRES. Tout au long de la négociation entre la Confédération et l'UE, les syndicats ont intérêt à poser des lignes claires: les intérêts des salarié-e-s ne doivent pas être sacrifiés au motif d'un prétendu intérêt supérieur de la recherche et de l'emploi; les syndicats combattront toute privatisation du service public. Le rapprochement avec l'UE doit s'accompagner de droits sérieux, au moins comparables à ceux dont bénéficient les salarié-e-s des autres pays membres de l'UE. En sus de la liberté syndicale, les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, insuffisantes, doivent être renforcées pour lutter contre la sous-enchère salariale, les statuts précaires (intérimaires, sous-traitance, contrat à zéro heure, travail sur appel improprement dit, etc.) et le démantèlement des statuts publics. Réaliser ces objectifs ne nécessite pas l'aval de la Commission européenne. Adapter le droit du travail relève de la seule compétence des chambres fédérales. ■

Enjeux

BESOIN DE DROITS

Le mandat de négociation veut la reprise du cadre européen pour les travailleurs-euses détaché-e-s, avec des exceptions possibles pour intégrer, en partie, des éléments de la protection prévue en droit suisse. La question du travail détaché a souvent été évoquée dans le débat public et est présentée comme la principale pomme de discorde avec les syndicats.

Les exemples de travailleurs-euses détaché-e-s exploité-e-s sur des chantiers permettent d'apprécier l'ampleur de l'enjeu. Couplé à la sous-traitance, le détachement peut être une machine à exploiter terrifiante. Unia dénonçait en novembre dernier le cas de 90 salariés venant de Pologne, de Lettonie et de Lituanie et engagés à Bâle via un sous-traitant hollandais pour 9 francs de l'heure au lieu de 27.

Les travailleurs-euses détaché-e-s sont des personnes souvent précaires qui parcourent l'Europe dans des conditions difficiles. Il est fondamental de leur garantir les mêmes conditions de salaire qu'en Suisse et d'ajouter les frais de logement et de repas. En effet, passer trois mois en Suisse n'est pas la même chose que d'y résider. Il est impossible de trouver un logement pour 90 jours et d'y cuisiner. Les travailleurs-euses détaché-e-s ont donc des frais plus élevés, lorsqu'elles et ils ne sont pas logé-e-s dans des conditions indignes.

La pression sur les salaires en Suisse ne relève pas que du travail détaché. Le problème est plus large et résulte de la mise en concurrence des salarié-e-s. La libre circulation est un droit fondamental que défend le SSP-VPOD. Ce droit doit être flanqué d'un droit du travail capable d'assurer la protection effective des salarié-e-s. Or, ce n'est pas le cas en Suisse et les patrons gagnent beaucoup à maintenir les carences du droit en vigueur. L'Enquête sur la structure des salaires montre que les salaires ne suivent ni la productivité du travail, ni le renchérissement du coût de la vie. L'USS note dans son communiqué que les salaires dans les services postaux sont aujourd'hui plus bas en valeur nominale qu'en 2010 et que de bonnes CCT seraient nécessaires. Mais comment négocier de bonnes CCT sans droit de grève et comment les faire respecter si les délégué-e-s peuvent être viré-e-s presque librement? ■

Repérage

CONTRE LA LIBÉRALISATION

Le renforcement du service public dans le domaine de l'énergie est une nécessité. Les consommateurs-trices des pays de l'UE ont subi de bien plus fortes variations de prix de l'électricité que la population en Suisse. Le secteur est en effet régulé en Suisse pour ceux qui utilisent moins de 100 000 kWh/an, soit les ménages et les petites entreprises. Cela permet aux services industriels de lisser les fluctuations des prix et d'éviter des pics pour les usagers-ères. Libéraliser le secteur remettrait en cause cette régulation et impacterait par ailleurs la transition énergétique en supprimant la possibilité de financer de manière stable des infrastructures indispensables, en les facturant aux consommateurs-trices à leurs coûts réels. La reprise des règles de l'UE imposerait en outre la scission des plus importants services industriels entre production et distribution. La production deviendrait ouverte à la concurrence. À noter que la libéralisation s'est faite en Europe sur le dos des services publics. Elle contraint ces derniers à vendre leur électricité bon marché à un distributeur qui la revend ensuite avec un profit. Cette marge des opérateurs privés se fait grâce aux investissements réalisés par la collectivité via les opérateurs historiques. Elle coûte aux consommateurs-trices et pourrait être évitée si l'électricité était vendue directement.

La libéralisation du rail concernerait le transport international de voyageurs. Elle créerait les mêmes dangers en Suisse que ceux rencontrés dans d'autres pays membres de l'UE: conflits de sillons, surcharge du réseau. Le risque est particulièrement important en Suisse où le réseau est déjà surchargé. Faire de la place à des opérateurs étrangers risquerait donc de dégrader la qualité du réseau. La libéralisation rendrait aussi impossible de faire respecter la protection des travailleurs-euses. La situation dans ce domaine est plus complexe encore que pour les travailleurs-euses détaché-e-s. La libéralisation du réseau ferroviaire en Europe a démontré qu'elle n'a pas amélioré la qualité du service pour les usagers-ères, bien au contraire. ■



VAUD QUI À UNE MATURITÉ GYMNASIALE EN QUATRE ANS QUI RÉPONDE AUX ENJEUX ACTUELS

NON À UN DÉMANTÈLEMENT DU DEGRÉ SECONDAIRE I DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Lors de sa conférence de presse du jour, Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a annoncé la mise en œuvre de la réforme de la maturité gymnasiale au secondaire II et dans l'école obligatoire (projet MAT-EO). Le SSP dénonce le passage en force – sans consultation – du modèle 10/11+4 par le DEF et l'absence totale d'arguments de fond qui justifieraient ce choix. Si notre syndicat salue le passage à quatre ans de la maturité gymnasiale, il s'oppose avec vigueur à tout démantèlement du degré secondaire I et regrette l'absence de réelle revalorisation de la formation professionnelle.

Concernant les gymnases, la décision fédérale est claire: la maturité durera quatre ans. Plus que jamais, quatre ans sont une nécessité, notamment au vu du nouveau plan d'études de cette voie qui prévoit l'acquisition de compétences additionnelles. C'est la qualité de la formation qui se joue ici. La déclinaison du plan d'études au niveau cantonal sera un travail de longue haleine pour les professionnel-le-s de l'enseignement. Du temps suffisant pour échanger, réfléchir et rédiger devra être dégagé à cet effet. Dans ce cadre, les nouvelles exigences concernant les domaines transversaux (dans leur mise en œuvre notamment et les moyens dégagés) sont un élément majeur. Enfin, le chef du

DEF passe sous silence une quelconque planification des constructions pour répondre à l'augmentation démographique et à cette future quatrième année. Nous rappelons son urgente nécessité conjointement à un calendrier précis qui devra être respecté. Cette planification doit répondre aux besoins effectifs: «Un an de plus implique un besoin supplémentaire de locaux. Les sureffectifs sont monnaie courante en première année depuis bientôt quinze ans dans les gymnases! Il est temps d'investir sérieusement pour assurer de bonnes conditions d'études!» rappelle Cora Antonioli, enseignante au gymnase¹.

En ce qui concerne les formations professionnelles, le SSP rejette la mise en compétition artificielle entre les filières générales et professionnelles. Cette opposition, régulièrement exploitée par nos autorités, est complètement stérile. Alors qu'un nombre trop élevé de jeunes se retrouvent sans solution certifiante à la fin de l'école obligatoire², une politique ambitieuse devrait viser à offrir une opportunité de formation à ces jeunes, notamment dans l'enseignement professionnel. Pour revaloriser véritablement la formation professionnelle, nous demandons des mesures ciblées, telles que, par exemple, le développement de filières mixtes (école et dual), la préservation d'une formation générale et de l'ancrage

disciplinaire et la valorisation de la maturité professionnelle. L'amélioration des conditions de travail et de sécurité en entreprise est urgente et le développement d'une visée inclusive, essentiel. Jusqu'à présent, les actions du DEF ont surtout été orientées vers la communication et l'annonce d'une «fluidification des parcours» semble bien vague. «Les mesures annoncées aujourd'hui ne répondent pas réellement à l'enjeu actuel et renforcent la sélection au lieu de promouvoir le libre choix et le droit à la formation», selon Nadège Evans, enseignante dans une école professionnelle.

Enfin, les conséquences les plus graves de l'application du modèle mixte 10/11+4 se feront sentir dans l'école obligatoire. Le SSP condamne fermement l'intention du département de compromettre la cohérence et l'universalité du cycle.

«La réforme entraînera une gabegie dans l'organisation, des incohérences dans le système et une augmentation de la sélection au degré du secondaire I», dénonce Anne Bassin, enseignante de secondaire I. Les conséquences seront lourdes: une désorganisation et une refonte des classes pré-gymnasiales (VP) de 11^e année en raison du départ d'un certain nombre d'élèves pour le gymnase (de la voie directe) à la fin de la 10^e année déjà (qui entraînera la quasi-disparition de la 11VP), des incohérences dans les programmes

d'études, y compris pour la voie générale et une sélection accrue à l'école, sélection déjà trop présente dans notre système éducatif. Finalement, des conséquences négatives sur l'emploi sont à prévoir.

Le SSP est déterminé à lutter contre cette réforme par différents moyens pour promouvoir la seule solution juste et profitable aux élèves: maintenir l'école obligatoire à onze ans pour toutes et tous, une maturité gymnasiale sur quatre ans dont le plan d'études cantonal est construit par les professionnel-le-s et une véritable revalorisation de la formation professionnelle. ■

COMITÉ ENSEIGNEMENT . SSP . RÉGION VAUD

¹ Voir notre page consacrée aux effectifs des classes dans les gymnases depuis 2010 et notamment les éléments statistiques sur le site du SSP Vaud : <https://vaud.ssp-vpod.ch/gymnases-sureffectifsetconstructions>

² Dans le canton de Vaud, à la rentrée 2021, 3 mois après la fin de l'année scolaire, on comptait 47% des élèves inscrit-e-s dans une formation générale (gymnase + école de culture générale), 21% dans une formation professionnelle, 13% dans une structure de transition, 10% dans une classe de raccordement, 8% sans solution référencée et 1% d'autres situations (données DEF).

GENÈVE LANCEMENT D'UNE PÉTITION

POUR LE DROIT À UN CONGÉ PRÉNATAL!

À Genève, les travailleuses de la fonction publique et du secteur subventionné n'ont pas droit à un congé prénatal. Pourtant, pour un grand nombre de femmes ou personnes enceintes, il n'est pas possible de travailler jusqu'au terme de la grossesse, les dernières semaines avant l'accouchement étant bien souvent des périodes qui nécessitent du repos ou peuvent être plus critiques sur le plan de la santé. Beaucoup de travailleuses enceintes (70% d'entre elles selon l'Office fédéral des assurances sociales – OFAS) sont ainsi mises en arrêt-maladie (total ou partiel) par leur médecin durant les semaines qui précèdent l'accouchement, alors qu'elles ne sont pas malades, mais tout simplement enceintes. Le congé prénatal n'est d'ailleurs pas non plus prévu par le droit fédéral, faisant de la Suisse l'un des seuls pays européens n'offrant pas aux personnes enceintes de congé avant l'accouchement. Par exemple, les travailleuses allemandes bénéficient de six semaines de congé prénatal. Au Royaume-Uni et en Espagne, le congé prénatal est de neuf semaines, tandis qu'en Autriche, il est de huit semaines. À noter que dans chacun de ces pays, les congés prénatals n'entraiment rien les congés maternité. Plus près de chez nous, une motion pour octroyer un congé prénatal de trois semaines aux employées de la Ville de Lucerne a été déposée au Conseil municipal lucernois. Toutes les travailleuses devraient pouvoir en bénéficier à Genève et en Suisse!

À l'État de Genève, dans les établissements publics autonomes et dans les structures subventionnées, cette absence de droit au congé prénatal peut engendrer des problèmes matériels très concrets: en effet, le droit au salaire (ou plein traitement)

en cas de maladie n'est évidemment pas illimité, surtout pour les employées nouvellement engagées. Certaines femmes et personnes enceintes peuvent donc faire face à des situations critiques dans le cas où elles auraient déjà épuisé au préalable leur droit au traitement en cas de maladie et se retrouver ainsi sans revenu durant les dernières semaines de leur grossesse... Or, rappelons-le encore une fois: la grossesse n'est pas une maladie!

Le congé prénatal est une revendication très ancienne, il est demandé par les travailleuses depuis la fin du XIX^e siècle au moins. Plus récemment, le Cartel inter-syndical de la fonction publique a déposé le 14 juin 2023 un cahier de revendications féministe dans lequel figure la demande d'introduire ce congé indispensable.

Le fait que les employeurs des secteurs publics et subventionnés ne reconnaissent toujours pas le droit au congé prénatal pour leurs employées fait d'eux des employeurs aux valeurs archaïques. Le congé prénatal est une nécessité, il est temps de le reconnaître!

Nous demandons au Conseil d'État et au Grand Conseil d'introduire un congé prénatal d'au moins quatre semaines avec plein traitement (sur le modèle du congé maternité) dans les lois et règlements d'application auxquels sont soumises les travailleuses des secteurs publics et subventionnés. Ce congé prénatal doit s'ajouter au congé maternité de 20 semaines.

La pétition sera remise aux autorités le 14 juin 2024!

<https://act.campax.org/p/conge-prenatal> ■

COMMISSION FÉMINISTE . SSP . RÉGION GENÈVE

FRIBOURG BUDGET 2024 DE L'HÔPITAL FRIBOURGEOIS

LE PERSONNEL FAIT LES FRAIS DE L'AUSTÉRITÉ FINANCIÈRE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le budget 2024 de l'Hôpital fribourgeois (HFR) présente un déficit, devenu habituel, de 29 millions de francs. La principale explication à ce déficit est à trouver dans le manque de financement de la part des autorités, soit le Conseil d'État en première instance, et non pas dans des facteurs dits «exogènes». Car l'inflation – tout comme l'indexation et les paliers – fait partie des facteurs avec lesquels l'HFR doit composer, comme l'ensemble des autres services de l'État d'ailleurs. Le déficit de l'HFR n'est certainement pas dû à un problème dans son fonctionnement, comme le répète le gouvernement depuis plusieurs années, mais réside bien dans un manque structurel de financement, soit des prestations d'intérêt général (PIGs) insuffisantes. C'est – malheureusement – le personnel de l'HFR qui fait les frais de ces déficits. Car la variable d'ajustement structurel toute désignée pour faire face à ces déficits, ce sont les «coûts de personnel»: la «maîtrise de la masse salariale» devient un objectif fixé par le Conseil d'administration, alors même que, dans de nombreux services, le personnel est sous l'eau. Des mesures d'économies sur le personnel ont, d'ores et déjà, été prises. La dotation dévolue au remplacement du personnel en arrêt de travail (3% de la dotation de chaque service) a été définitivement sup-

primée. Dans le secteur de la logistique (où les salaires sont les plus bas), de nombreux-euses salarié-e-s doivent continuer à travailler à un taux d'activité «contraint» de 80%, alors qu'ils-elles devraient être engagé-e-s à 100%.

Le soutien des autorités cantonales à l'HFR est largement insuffisant. Les 175 millions de francs votés par le Grand Conseil sont de la poudre aux yeux: rien n'est donné, tout devra être remboursé! Il est indispensable que des moyens plus importants soient alloués à l'HFR. Fin 2024, le Conseil d'État doit statuer sur les demandes de revalorisation salariale pour les fonctions de niveau HES – technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), infirmiers-ères, sages-femmes, physiothérapeutes et ergothérapeutes – les ASSC et le personnel du bloc opératoire (assistant-e-s techniques en salle d'opération, technicien-ne-s en salle d'opération, infirmiers-ères en salle d'opération) qui sont largement sous-évaluées. Le gouvernement va-t-il pérenniser une inégalité salariale au motif qu'il ne veut pas allouer plus de moyens à l'HFR, et alors que l'étude de la Haute École de santé (HEdS) – dont la publication est toujours bloquée – indique clairement que la rémunération doit être revue à la hausse? ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

VILLE DE GENÈVE . Malgré la grève des employé-e-s du Grand Théâtre du jeudi 29 février dernier, le Conseil municipal a entériné le changement de statut du personnel de la Ville de Genève sans aucune garantie pour les salarié-e-s en approuvant le fait que la Fondation du Grand Théâtre soit désormais l'employeur unique.

Externalisation expéditive

CORINNE BÉGUELIN
SECRÉTAIRE SSP . RÉGION
GENÈVE

Les 190 employé-e-s du Grand Théâtre de Genève sont des employé-e-s municipaux-ales de la Ville de Genève ayant donc des conditions de travail basées sur ce statut de droit public. Ils comprennent du personnel administratif et technique. Les conditions de travail ne sont pas les mêmes car il ne coexiste pas moins de quatre statuts différents au sein du Grand Théâtre: des contrats de droit privé pour le personnel artistique, des contrats de droit privé pour la direction et pour du personnel engagé directement par la Fondation du Grand Théâtre, des contrats de droit public et deux statuts sous le régime de CCT (CCT pour les chœurs et le ballet).

Depuis une année, les salarié-e-s de la Ville de Genève sont informé-e-s de la volonté du Conseil administratif de la Ville de Genève et, depuis le 6 mars dernier, de celle du Conseil municipal d'externaliser leurs conditions de travail en transférant leurs contrats de travail à la Fondation du Grand Théâtre, une fondation de droit public qui emploie déjà 130 collaborateurs-trices actifs-ves dans le domaine artistique. Hormis cette volonté affichée, les employé-e-s ne savent absolument pas de quoi leurs conditions de travail futures seront faites. Soutenu-e-s par les syndicats SSP, SIT et SSRS, les employé-e-s ont signalé à plusieurs reprises leur opposition à ce projet et ont également maintes fois

demandé à pouvoir négocier leurs conditions de travail avant que le changement d'employeur soit promulgué. Pour le personnel, il est évident qu'aucune harmonisation des conditions de travail n'est envisageable sans que des moyens financiers supplémentaires soient engagés. Le Conseil municipal étant resté sourd à ces demandes, un préavis de grève a été déposé par le personnel et adressé au Conseil administratif de la Ville de Genève ainsi qu'à la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour le jeudi 29 février. Ce préavis était assorti d'une demande urgente de rencontre.

LA GRÈVE REMPLACE «IDOMÉNÉE». Pour toute réponse à cette demande de rendez-vous, les employé-e-s recevront un courriel cosigné par le Conseil administratif et le président de la Fondation dans lequel ils entendent dissuader les employé-e-s de faire la grève et essayent de décrédibiliser les organisations représentatives du personnel. Cette tentative échouera et la grève de protestation aura bien lieu le jeudi 29 février empêchant la représentation de l'opéra *Idoménée*. Contrairement aux chiffres cités dans la presse, ce ne sont pas moins de 150 personnes sur un effectif total de 320 salarié-e-s (en comptant les 130 salarié-e-s en droit privé qui ont également pris part au mouvement) qui participent à ce débrayage et distri-

buent des tracts d'information au public afin d'exposer la situation. Dans l'esprit des grévistes, ce mouvement se conçoit comme une grève d'avertissement afin de montrer aux autorités que le personnel ne se contentera pas d'un statut au rabais et ne consent absolument pas à signer un chèque en blanc aux autorités.

EXTERNALISATION ACTÉE. La grève ne remet malheureusement pas en question la volonté du Conseil municipal, pourtant à majorité de gauche, qui décide du transfert des conditions de travail lors de sa séance des 5 et 6 mars 2024, tout en annonçant que des négociations vont s'ouvrir avec les syndicats le 27 mars 2024. Or, là encore, c'est le désenchantement qui attend les employé-e-s car, en fait de négociations, la partie patronale entend se limiter aux grandes lignes du nouveau statut. En effet, les représentant-e-s du Conseil administratif et de la Fondation du Grand Théâtre de Genève ne sont prêt-e-s à discuter qu'autour du statut du personnel, mais non de ses règlements d'application et autres règlements importants. Ainsi, des éléments essentiels sont tenus hors du champ de ce qui pourrait se discuter lors de ces négociations: règlement du temps de travail, grille salariale, règlement du personnel technique, liste des fonctions pénibles. Toutes ces questions devraient être traitées par le biais de ces divers règlements édictés par le Conseil de Fondation, sans que les employé-e-s aient leur mot à dire, si ce n'est une simple consultation qui n'a pas valeur de négociation. Ce n'est clairement pas acceptable. Nous avons également appris qu'en cas de dégradation des conditions, la conservation des droits acquis ne s'étendrait à ce stade que sur une année, ce qui correspond au minimum fixé par le Code des obligations!

RESTER MOBILISÉ-E-S. Les personnels du Grand Théâtre se sont réunis en assemblée générale le 20 mars dernier pour faire un point de la situation. Cette assemblée a été très bien suivie, ce qui indique que la mobilisation est toujours présente. Face à ces négociations très partielles qui s'annoncent, l'assemblée générale a voté une résolution demandant à élargir le champ des négociations aux domaines écartés par la partie patronale. Les travailleuses-uses veulent également qu'un calendrier de négociations soit établi et qu'aucune clause de confidentialité ne vienne empêcher les délégué-e-s aux négociations d'informer leurs collègues. Enfin, en préambule aux négociations et en gage de bonne foi, l'assemblée demande que la question de l'indexation des salaires 2024 des contrats régis par la Fondation, justement (1,45%), soit réglée au plus vite. Nous attendons maintenant la réaction de la partie patronale. Il va de soi que l'organisation de nouvelles mesures de lutte pourrait être remise à l'ordre du jour en fonction du contenu des négociations qui s'annoncent (des négociations qui concerneront également les CCT existantes). ■

Le trait de Vincent



Agenda militant

RENCONTRE THÉMATIQUE: «MÉTIERS PASSIONS ET ÉPUISEMENT»

Jeudi 28 mars 2024 de 18 h 30 à 19 h 30, suivi d'un apéritif
LA CHAUX-DE-FONDS, secrétariat du SSP, place de la Gare 4

CONTRE-SOMMET SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

LAUSANNE, samedi et dimanche 6-7 avril 2024
Manifestation samedi 6 avril 2024 organisée par la coalition Stop-Pillage
Départ à 15 h de la place de la Riponne
Conférences thématiques et ateliers samedi 6 avril dès 18 h et dimanche 7 avril dès 10 h 30 à Pôle Sud (avenue J.-J. Mercier 3)
Programme détaillé disponible sur: <https://stop-pillage.ch>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SANTE, RÉGION NEUCHÂTEL

Lundi 22 avril 2024 dès 19 h 30
LA CHAUX-DE-FONDS, Centre culturel de l'ABC (rue du Coq 11)

«GUERRE AU PROCHE-ORIENT: QUELLES CONDITIONS POUR UNE PAIX ENTRE ISRAËLIENS ET PALESTINIENS?»

Conférence-débat avec Pierre Vescovi
Mardi 23 avril 2024, 20 h
LAUSANNE, Maison du Peuple (place Chauderon 5), salle Jean-Villard Gilles
Organisation: cercle Rosa Luxemburg

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE DU LOCLE

Mercredi 24 avril 2024 à 18 h 30
LE LOCLE, Chalet Scout (Route de la Combe-Girard)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Mardi 30 avril 2024 à 18 h 30
LA CHAUX-DE-FONDS, le Pantin (rue de la Ronde 5)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SOCIAL, RÉGION NEUCHÂTEL

Mardi 7 mai 2024 dès 18 h
LA CHAUX-DE-FONDS, Centre culturel de l'ABC (rue du Coq 11)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE DE NEUCHÂTEL

Mardi 7 mai 2024 à 18 h 30
NEUCHÂTEL, l'Interlope (rue de l'Évole 39a)

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



Après la victoire historique du 3 mars, le champ de bataille se déplace sur le dossier de la santé avec le référendum contre EFAS. Alors que la récolte de signatures bat son plein, nous nous sommes entretenus avec Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, pour faire un point de situation sur ces deux thématiques.

« Avec EFAS, leur projet est de prendre le contrôle du système »

SERVICES PUBLICS
INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTOS
VALDEMAR
VERISSIMO . PHOTO

Pierre-Yves, le 3 mars 2024 est passé, mais c'est une journée qui va rester dans la mémoire des citoyen-ne-s suisses pour longtemps. Quel bilan tires-tu de cette campagne et quelles sont les perspectives de lutte future face au camp bourgeois pour l'implémentation et le financement de cette 13^e rente ?

Pierre-Yves Maillard – Le bilan est d'abord que c'était un très gros travail et qu'il faut remonter loin. On peut remonter à l'initiative AVS+ en 2016 qui était une première discussion sur le niveau des rentes et a été une première étape. Ensuite, avant même mon arrivée à la présidence, la direction de l'USS a constaté que la baisse des rentes LPP allait causer un grave problème social. À partir de là, on a essayé de mener une campagne décidée d'opposition fondamentale à tout programme de réduction des prestations de retraite. Notre analyse montrait que les gens qui partaient à la retraite subissaient un choc de plein fouet à cause de l'effondrement des rentes du 2^e pilier: à capital égal, c'est presque 20% que les gens reçoivent en moins aujourd'hui. Cela veut dire que celles et ceux qui avaient une espérance de rente de 2000 francs il y a 20 ans se sont retrouvés avec

1600 francs quand ils/elles sont partis à la retraite, et dans une période où le coût de la vie a augmenté fortement. Dans ce contexte-là, nous devions mener une opposition claire à toute baisse de prestations. C'est pour ça qu'on n'a pas essayé de négocier des compensations contre la hausse de l'âge de la retraite des femmes, on a dit «c'est exclu on n'en veut pas!» On s'est alors donné les moyens, avec le mouvement féministe et avec toutes les syndiqués-e-s, de faire une campagne

« La victoire du 3 mars a été possible grâce à la présence sur le terrain de milliers de personnes »

vraiment combative et très forte contre AVS 21. On voulait tout donner, en ayant aussi l'idée de préparer les débats sur la 13^e rente. Quand on a vu qu'on avait failli gagner sur AVS 21, on a été très déçu-e-s mais on s'est dit qu'on pouvait croire à la 13^e rente. On a poursuivi notre attitude claire avec la LPP en nous opposant à

toute baisse de rente, puis la campagne sur la baisse du pouvoir d'achat a été menée. La victoire du 3 mars a été possible grâce à la présence sur le terrain de milliers de personnes qui ont fait un immense boulot militant partout dans le pays (plus d'un demi-million de tracts ont été distribués). Cette mobilisation populaire, une équipe de campagne exceptionnelle et notre présence dans les débats ont abouti au fait qu'en un peu plus de sept ans, on est passés de 40% à 58%.

Comment vois-tu la suite car on sent une hargne revancharde de la droite, notamment sur la question de la mise en œuvre d'AVS x 13 et de son financement futur ?

Pierre-Yves Maillard – La situation financière de l'AVS permet de voir venir sur le plan du financement: on aura probablement à nouveau cette année un bon bénéfice. Au bénéfice structurel de 1,5 milliard de 2023, on ajoute les rendements du capital, qui peuvent osciller mais qui en moyenne devraient tourner autour de 1 à 1,5 milliard, ce à quoi il faut encore ajouter la hausse de la TVA. Ces trois composantes

devraient permettre de se trouver avec un bénéfice de 4 à 6 milliards en 2024. Un autre élément est qu'on pourrait aussi éviter de s'obliger à avoir des réserves correspondant à un exercice entier de rentes, on pourrait très bien baisser cette exigence, ce qui donnerait aussi un peu de temps avant d'introduire des moyens supplémentaires. De notre côté, nous voulons un texte qui permet l'entrée en vigueur de la 13^e rente soit par ordonnance, soit par une modification légale rapide. À ce niveau-là, la seule solution techniquement simple et rapide, qui peut entrer en vigueur en 2026 en même temps que la 13^e rente, c'est la hausse des cotisations salariales. La droite recherche d'autres solutions, on attend leurs contre-propositions, car nous avons donné nos pistes.

Les discussions sur les rentes ne sont donc pas terminées pour cette année, nous voterons en principe en septembre sur LPP 21. Mais avant cela, la question de la santé va occuper le devant de la scène politique puisque nous voterons en juin sur l'initiative visant à limiter à 10% la part du revenu prise par les primes. À l'heure actuelle, c'est le référendum contre EFAS qui nous préoccupe beaucoup et dont on parle sans

doute trop peu car c'est un sujet réputé «complexe». De ton côté, quelles sont les raisons que tu pourrais invoquer pour s'opposer farouchement à ce projet de révision du financement du système de santé en Suisse ?

Le drame du système de santé est qu'il est toujours complexifié à outrance alors qu'il s'agit d'un besoin de base de la société. C'est probablement en grande partie voulu parce que cela permet de présenter comme étant techniques des choix politiques qui sont pourtant tout à fait clairs. En l'occurrence avec EFAS, le choix politique limpide est de poursuivre le désengagement de l'État en termes de régulation et de maîtrise de ce qui se passe. Le but est que l'État soit une vache à lait qui paie, mais que les grandes décisions d'affectation des ressources et de système de tarification lui échappent le plus possible.

En prenant un peu de recul, on peut se souvenir de ce qui s'est passé dans le monde hospitalier. Dans le passé, les cantons étaient décisionnaires pour savoir si un hôpital se créait ou pas, tout simplement parce que c'est eux qui payaient les investissements. Progressivement, on a commencé par dire «non, les investissements ne seront plus décidés par les cantons, on mettra un supplément dans les tarifs de financement LAMal», ce qui a eu pour conséquence que l'affectation de cet argent ne soit plus l'objet de décisions démocratiques. En même temps, on a décidé que les cliniques privées à but lucratif devaient recevoir les mêmes montants que les hôpitaux publics. Bilan de l'affaire: il y a un milliard de francs d'argent public qui coule désormais dans les caisses des cliniques à but lucratif et qui manque aux hôpitaux de service public. Le résultat est qu'aujourd'hui, on voit des hôpitaux de service public qui sont en déficit et qui vont même jusqu'à organiser des licenciements collectifs, comme cela se produit à Saint-Gall. Donc: si vous avez aimé le financement hospitalier, eh bien, vous allez adorer EFAS car c'est la poursuite de la même logique, étendue au domaine des EMS et des soins à domicile.

Jusqu'à maintenant, la construction d'un EMS implique une décision des communes ou du canton. Avec EFAS, on va introduire,

dans la même logique que pour les hôpitaux, cet élément d'investissement dans les tarifs et l'obligation des cantons de couvrir les coûts des EMS sera supprimée. Désormais, l'argent public des cantons sera injecté dans une structure que les caisses-maladie dominant et les cantons perdront leur responsabilité de garantir les financements des EMS et des soins à domicile. Ce seront donc des systèmes tarifaires qui vont allouer les ressources plutôt que des parlements et des gouvernements démocratiquement élus. J'ai voté contre cette révision, je soutiens donc le référendum, tout comme l'USS, je ne peux qu'encourager tout le monde à signer ce référendum.

Quelles seront les conséquences d'EFAS pour, respectivement, les assurés-e-s et patient-e-s et les soignants-e-s, notamment dans le cadre des soins de longue durée ?

La conséquence immédiate pour les assurés-e-s, c'est que les primes augmenteront davantage encore qu'une année normale quand on introduira EFAS dans la majorité des cantons alémaniques (car ils ont en moyenne plus de dépenses dans le stationnaire que dans l'ambulatoire). Pour ces cantons, lors de l'introduction du système, il y aura non seulement l'augmentation des primes habituelles, mais il y aura en plus de 1% à 6% de supplément à cause d'EFAS. Dans les cantons romands, ce sera plutôt l'inverse. Les cantons paieront plus et les primes seront un peu soulagées, au moins l'année de l'introduction. Mais là, nous craignons que les cantons imposent des coupes budgétaires dans la réduction des primes pour compenser ces surcoûts.

Globalement, l'Office fédéral des assurances sociales affirme que les primes augmenteront de 42% en dix ans si on introduit EFAS et qu'elles augmenteront de 45% sans EFAS. On est pris entre l'horreur et l'enfer, ce qui montre d'abord le manque complet d'ambition du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement face au choc des primes qui s'annonce devant nous. Mais ce que ne dit pas le Conseil fédéral, c'est ce qui se passe après cette décennie d'introduction d'EFAS. Les soins de longue durée sont le secteur qui va croître le plus ces vingt prochaines années

à cause du vieillissement de la population. Or, en soulageant les cantons et en faisant reposer le financement sur les primes dans le domaine des soins de longue durée, ce projet risque de faire augmenter les primes à long terme. C'est en tout cas le constat que font les assureurs regroupés dans SantéSuisse, qui ont estimé à juste titre que, sur la durée, on risque de renforcer encore la part payée par le payeur de primes par rapport à l'impôt.

Pour les soignants-e-s, la chasse aux économies sur leur dos va s'accroître du fait du désengagement public. Si c'est le Canton qui paie des hôpitaux ou des établissements de soins ou des soins à domicile, il est possible d'intervenir auprès des élu-e-s

« Ces logiques qui, depuis vingt ans, dégradent le service public de santé et augmentent les coûts »

pour que les établissements de santé aient de bonnes prestations et répondent à une logique de soins de service public. Mais si c'est un mécanisme tarifaire national contrôlé par des milieux qui ne rendent de comptes à personne et peuvent vivre avec le mécontentement ambiant sans aucun souci (aucun-e directeur-trice de caisse n'a été licencié-e parce que les soignants-e-s sont mécontents-e-s de leurs conditions de travail), la donne change du tout au tout. L'éloignement des sphères de décisions loin des élu-e-s, donc des gens qui doivent rendre des comptes, ne peut que déboucher sur des dégâts pour le personnel. On le voit à Saint-Gall: le personnel se révolte et s'adresse d'abord aux autorités cantonales, qui ne peuvent qu'expliquer que le problème provient des tarifs qui sont trop bas.

Je vois vraiment une fuite en avant dans ces logiques qui, depuis vingt ans, dégradent le service public de santé et augmentent les coûts. Parce que c'est ça le pire: si on était dans une logique qui dégrade le système de santé pour maîtriser les coûts, alors on serait face à une banale politique d'austérité. Mais là, on a le pire du tout, c'est-à-dire qu'on a des dépenses

qui augmentent systématiquement plus que le coût de la vie, tout en ayant une dégradation des conditions de travail de tou-te-s ceux-celles qui ont vocation à soigner tou-te-s les patients-e-s, à toute heure du jour et de la nuit. Ceux-celles qui font ce métier-là sont de moins en moins soutenu-e-s par le système de financement, alors que ceux-celles qui font commerce de santé à des fins lucratives s'accaparent une part toujours plus importante du gâteau. C'est le moment d'arrêter ça! Évidemment, c'est compliqué et parfois abstrait, mais il faut bien qu'on arrive à expliquer ces éléments au public pour bloquer le cœur de ce dispositif.

Pour comprendre ce qui se joue avec EFAS, il faut voir ce qui se passe chez les assureurs, parce que les assureurs ne sont pas tous pour EFAS. Les assureurs regroupés chez SantéSuisse sont plus classiquement intéressés par la maîtrise des coûts et s'opposent à EFAS. Les partisans d'EFAS, eux-elles, sont regroupés chez Curafutura et ils-elles ont en partie un autre agenda que leur métier de simple assureur: ils-elles veulent plus de pouvoir sur le système de santé et, à cette fin, ils-elles cultivent une alliance avec la FMH et les cliniques privées au risque d'accepter des hausses tarifaires inconsidérées. Avec EFAS, leur projet est de prendre le contrôle du système. Ils-elles sont dans l'idée de changer le rôle de l'assureur pour en faire non plus un simple payeur de prestations mais pour en faire vraiment un acteur intégré où on trouve à la fois l'assureur privé, l'assurance de base et le fournisseur de prestations, alignés dans une intégration verticale. C'est ça, le projet idéologique et c'est pour cela que leur adversaire, c'est l'État et donc le service public. Ce sont des gens qui ont des niveaux de revenus tellement éloignés du commun des mortels qu'ils ne sentent pas qu'il y a une impasse à poursuivre cette stratégie. C'est à nous de le leur rappeler! ■

Réunion du Comité national du 1^{er} mars 2024

Lors de sa réunion, qui s'est tenue à la Weltpoststrasse à Berne, le Comité national a:

- élu Christian Dandrès, président du SSP, et Natascha Wey, secrétaire générale, au Comité de la Fédération syndicale européenne des services publics – FSESP (en anglais: European Public Service Union – EPSU);
- fait un état des lieux concernant les finances du SSP, notamment en ce qui concerne les fondations du SSP et examiné des étapes pour aboutir à un désenchevêtrement;
- passé en revue le processus de révision des cahiers des charges des secrétaires centraux-ales, qui avait été lancé lors de l'entrée en fonctions de la nouvelle secrétaire générale, et approuvé la définition ainsi que l'attribution des cahiers des charges (dans la mesure où cette tâche ne relève pas de la compétence de la secrétaire générale);
- décidé l'adhésion du SSP à la Coalition pour des multinationales responsables;
- pris acte de l'arrêt des négociations du SSP avec l'Association du personnel de la Confédération (APC). Les deux organisations sont arrivées à la conclusion qu'aucune des perspectives envisagées, à savoir une fusion ou une adhésion de l'APC au SSP en tant que membre collectif, ne pouvait actuellement entrer en ligne de compte. L'intégration d'un membre collectif d'une taille aussi importante que celle de l'APC aurait entraîné des problèmes insolubles sur le plan financier et en matière de responsabilités, sachant que l'APC aurait gardé sa personnalité juridique propre;
- pris la résolution, après une discussion animée, de poursuivre la récolte de signatures en faveur du référendum contre le projet EFAS (financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières). Le délai pour récolter des signatures court jusqu'au 18 avril;
- attribué une partie des pourcentages de postes dédiés au travail féministe du SSP, qui ont été décidés par le dernier Congrès SSP. Le Comité national a approuvé trois projets prévoyant chacun 10% de postes pour les régions Vaud, Genève et Bâle. D'autres projets feront l'objet d'un examen lors d'une deuxième étape et une décision à ce sujet sera prise en mai. Par principe, les projets approuvés sont limités à une durée de deux années et seront ensuite évalués.

NATASCHA WEY . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

1^{ER} MAI: JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

NEUCHÂTEL, 30 avril 2024

Rassemblement à 17 h 15 à la fontaine de la Justice et départ en cortège
Dès 18 h 15: apéro, repas et soirée musicale à la galerie YD (rue Fleury 6)
Concerts dès 20 h: In Trees et Djette La Daronne

LA CHAUX-DE-FONDS, 1^{er} mai 2024

Rendez-vous à 11 h à la salle «Ton sur ton» (rue du Progrès 48): repas, musique et discours
Cortège dès 14 h

FLEURIER, 1^{er} mai 2024

Rendez-vous dès 11 h à la place de la Gare (salle Unia en cas de mauvais temps)
Repas, boissons, prises de parole et musique dès 11 h 30 avec Les Malbecs

DELÉMONT, 1^{er} mai 2024

Rassemblement place de l'Hôtel de Ville de Delémont à 11 h
Départ du cortège à 11 h 30, en direction de la gare puis vers «Le Villebrequin»
Apéro et repas au «Villebrequin» (bibliothèque d'objets).
Présentation de l'association «Le Villebrequin» et intervention politique.
Animation musicale par Vincent Vallat.

Pour les autres actions du 1^{er} mai, rendez-vous sur www.ssp-vpod.ch/1er-mai-2024

Cours de formation SSP

La Loi sur le travail dans les services publics

Les participant-e-s seront amené-e-s à s'interroger sur les articulations entre les règles matérielles de protection des travailleuses-euses – de droit public et de droit privé –, les assurances sociales et privées, ainsi que sur les procédures civiles et administratives des différents cantons de Suisse romande.

Mardi 23 avril 2024, de 9 h 30 à 17 h

Secrétariat central SSP, av. Louis-Ruchonnet 45bis, 1003 Lausanne

Intervenant: Stefan Giger, ancien secrétaire général SSP.

Délai d'inscription: **9 avril 2024.**

Site: www.ssp-vpod.ch/formation

E-mail: central@ssp-vpod.ch - Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.



**SANTÉ PUBLIQUE EN DANGER
SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !**



www.stop-efas.ch



avec le soutien
LE COURRIER

cgas
Les Associations
de Genève

Changement climatique et protection de la santé au travail

VENDREDI 26 AVRIL 2024

UOG, Place des Grottes 3,
1201 Genève

Séminaire de 8h30 à 17h30
Table ronde publique à 20h

Programme détaillé disponible sur:
<https://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3957>

Inscriptions jusqu'au 18 avril à 18 h en scannant ici:



La division des salarié-e-s en Suisse est un art patronal et gouvernemental consommé. La division entretenue entre travailleurs-euses suisses et étrangers-ères se redouble du foisonnement des permis de séjour.

La fabrique des permis pour étrangers

Partie 1/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP RÉGION GENÈVE
ERIC ROSET . PHOTO

Les autorités politiques et administratives ont mis au point un système de division de la population étrangère, apparemment kafkaïen, constituant toutefois une redoutable machine de guerre patronale destinée à diviser pour régner: démultiplication des permis et sous-permis, renouvellement conditionnel, retrait, menace en cas de chômage ou d'aide sociale, accessibilité différenciée, négation des droits politiques. Cela concerne, en 2023, une population résidente (permanente et non permanente) de 2 504 000 étrangers-ères¹, à laquelle on doit ajouter 134 000 personnes du domaine de l'asile (permis N requérant-e d'asile, S protection provisoire et F admission provisoire, mais pas les permis B réfugié-e-s qui font partie de la population résidente permanente²) et entre 100 000 et 200 000 sans-papiers³, mais aussi 393 000 frontaliers-ères. Soit, au final, 33% de la population habitant ou travaillant en Suisse! Cette segmentation est une œuvre érigée progressivement depuis le XIX^e siècle, ayant pris la forme actuelle au siècle suivant en trois étapes: 1914-18 (la police des étrangers contrôle l'entrée et le séjour des étrangers-ères), 1925 (la Confédération, et non plus les cantons, légifère sur l'entrée et le séjour des étrangers-ères), 1931 (la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, LSEE, est adoptée). Ce fractionnement des salarié-e-s constamment développé, adapté, révisé, a abouti aux actuelles Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et Loi sur l'asile (LAsi). Cet édifice se base sur un enchevêtrement de (non-)autorisation de séjour et de travail nettement plus nombreuses que ne l'indiquent les autorités.

Nous entreprenons ici un parcours en deux articles, en termes d'accès au travail pour les ressortissant-e-s UE/AELE et les États tiers, à travers les 24 (sous-)permis pour étrangers-ères...

LE DÉDALE DU PERMIS C. Pour le permis C, considéré comme un seul permis par les autorités, il y a non seulement les permis C (établissement), mais aussi les permis Ci. Si une personne est sous carte de légitimation, c'est-à-dire travaillant sous statut diplomatique, ses conjoint, partenaire, enfants de moins de 25 ans – mais arrivé-e-s avant 21 ans –, peuvent obtenir un permis Ci s'ils-elles travaillent plus de 10 heures (15 heures s'ils-elles étudient en Suisse) par semaine hors milieu diplomatique. Le Ci est valable dans tout le pays pour les ressortissant-e-s de l'UE/AELE⁴, mais uniquement dans le canton pour les autres ressortissant-e-s. Ce permis ne donne pas lieu au contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail, il échoit lorsque la mission du détenteur de la carte de légitimation arrive à échéance. Quant au permis C, il est obtainable soit après cinq ans (pour les permis B de conjoint-e-s de Suisses ou de détenteurs-trices de permis C ou pour les permis B de ressortissant-e-s de 17 pays d'Europe⁵), soit après dix ans de séjour en Suisse, dont cinq ans sous permis B – mais pas n'importe lequel, comme nous allons le voir – pour les autres ressortissant-e-s étrangers-ères.

Par contre, les professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des universités, des écoles polytechniques fédérales et des hautes écoles et les membres de leurs familles reçoivent un permis C sans délai. En prenant en compte les trois modalités d'obtention du permis C en fonction des critères des autorités et le permis Ci, ce ne sont pas moins de quatre sous-permis C qui se présentent à nous.

Une personne sous permis C ne peut s'absenter du pays que pour deux ans sans le perdre. Cependant, si une personne a déjà été au bénéfice d'un permis C pendant dix ans ou plus et qu'elle a séjourné moins de six ans à l'étranger, elle peut réobtenir le permis C avant d'avoir à nouveau cinq ans de séjour en Suisse.

Pour demander le permis C, il faut, entre autres, écrire une lettre de motivation (comme s'il fallait justifier personnellement la nécessité de travailler et habiter pour vivre), fournir une attestation de non-poursuites de moins de trois mois (double peine pour les nécessiteux-euses), une attestation de non-assistance de l'Hospice général de moins de trois mois (double peine pénale), une attestation de français reconnue par la Confédération indiquant au minimum un niveau A2 pour l'oral et A1 pour l'écrit (double peine en langue). À chaque acte administratif, des taxes sont perçues, selon le principe qui veut que bien que nous payions des impôts, nous devions payer tout acte administratif rendu obligatoire par les pouvoirs publics. Sans parler ici des délais de réponse des offices concernés qui sont de l'ordre des temps géologiques pour l'octroi d'un permis – mais pas pour son retrait.

Le permis C, pourtant le plus solide des (sous-)permis de séjour et de travail, peut être annulé pour fausses déclarations ou dissimulation de faits dits essentiels en procédure d'autorisation, pour condamnation à une détention de longue durée assortie d'une mesure d'expulsion (re-double peine), pour atteinte grave à la sécurité



et l'ordre publics en Suisse ou à l'étranger (notion arbitraire). Le permis peut également être annulé si l'étranger-ère ne respecte pas les valeurs de la Constitution (mais la Constitution ne définit pas de «valeurs»), s'il/elle est défaillant-e en matière de compétences linguistiques (pourquoi ce qui ne pose pas de problème envers nombre de hauts cadres, managers-euses, investisseurs-euses est-il un problème pour de simples salarié-e-s?), ainsi qu'en cas de non-participation à la vie économique (double peine face au chômage) ou d'acquisition d'une formation (*sic!*), ou encore si lui-même ou une personne dont il/elle a la charge dépend durablement et dans une large mesure de l'aide sociale (à nouveau double peine en termes d'indigence) ou s'il tente d'obtenir abusivement la nationalité suisse (en quoi la volonté d'acquiescer la nationalité pourrait-elle être abusive?).

Nous sommes confronté-e-s ici à un processus d'assimilation pure, niant l'intégration en tant que relation – englobant toutes les composantes de la population, quel que soit leur statut – d'interdépendance entre les membres d'une même société, impliquant notamment la reconnaissance, la connaissance et la pratique des cultures respectives, dans le respect des droits démocratiques fondamentaux de la personne.

LE LABYRINTHE DU PERMIS B. Les cinq ou dix ans de résidence en Suisse pour obtenir le permis C doivent inclure les cinq dernières années sous permis B dit «durable», terme utilisé dans la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Durable signifie que le permis B pour étudiant-e étranger-ère ou pour un regroupement familial auprès d'un-e étudiant-e étranger-ère, le permis B assorti de limitation temporelle, le permis B lié uniquement à un employeur ou à un objectif spécifique, le permis B obtenu dans le cadre d'un détachement (travail temporaire en Suisse pour un employeur domicilié à l'étranger), ne sont pas considérés comme durables, donc ne donnent pas droit au permis C. Si l'on ajoute, aux cinq

types de permis B mentionnés, le permis B réfugié-e, le permis B sans activité lucrative pour ressortissant-e de l'UE/AELE ayant une fortune ou une rente lui permettant de vivre durablement, le permis B UE/AELE pour traitement médical avec capacité de subvenir durablement à ses besoins – y compris les frais médicaux car ce permis ne donne pas le droit de s'affilier à l'assurance-maladie suisse –, nous avons en tout huit sous-catégories de permis B.

Ce permis donne droit au chômage en résident en Suisse, pendant une durée s'échelonnant, suivant le cas, de six mois (sans droit à l'aide sociale) à deux ans et demi (avec droit à l'aide sociale, mais cela pré-érite le renouvellement futur du permis). Donc, en guise de décompte intermédiaire, rien qu'avec les permis B et C, nous en sommes à 12 (sous-)permis différents! ■

À suivre

¹ OFS, Population résidente permanente et non permanente selon la catégorie de nationalité, le sexe et le canton à la fin du 3^e trimestre 2023, tableau cc-f-01.01.04. La population résidente non permanente regroupe les ressortissant-e-s étrangers-ères titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an, mais pas les personnes issues du domaine de l'asile (permis N, S ou F).

² SEM, Statistique en matière d'asile 2023, tableau 6-10, 31-12-2024.

³ Le nombre de sans-papiers varie, selon les sources, toutes strictement aléatoires et calculées au pif, de 70 000-90 000 à 200 000-300 000, aucune autorité de droite, de gauche, fédérale, cantonale ou communale ne voulant connaître ce nombre.

⁴ UE: Union européenne, AELE: Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse).

⁵ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et États de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège).



Retraites: le combat continue!

Le Conseil fédéral veut économiser 880 millions de francs sur le dos des veuves. Et la majorité du Conseil national veut supprimer la rente d'enfant. Nous restons mobilisé-e-s.

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Enjeux

Le débat sur l'avenir de nos retraites se poursuit de plus belle avec une droite qui reste arrogante, malgré sa cuisante défaite. La campagne de votation sur la réforme de la LPP, prévue en septembre, s'annonce tendue. Nous y reviendrons. En plus, le Conseil fédéral a lancé une consultation pour supprimer la rente de veuve et le Conseil national vient d'adopter une motion pour supprimer la rente d'enfant (voir ci-contre).

13^e RENTE: PAS D'ÉCHAPATOIRE. La droite voulait manœuvrer pour retarder la mise en œuvre de la 13^e rente, prétextant que le financement n'est pas tranché. Mais l'Office fédéral de la Justice vient de rendre un avis de droit qui dit que la 13^e rente est applicable telle quelle avec une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Le débat sur le financement ne manquera pas de revenir sur la table. Mais c'est une bonne nouvelle.

ÉGALITÉ POUR LES VEUFES. En 2022, à la suite du dépôt de plainte d'un père veuf, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu un arrêt qui oblige la Suisse à traiter de manière égale les veuves et les veufs, parents d'enfants. Depuis, les veufs bénéficient de la même rente que les veuves et continuent à toucher une rente aussi une fois leurs enfants devenu-e-s adultes. Ce droit prend en compte la baisse de revenu consécutive à un veuvage et reconnaît le travail né-

cessaire à l'éducation des enfants. Pour nous, la révision doit se borner à ancrer cela dans la Loi sur l'AVS.

RENTE DE VEUVE SACRIFIÉE. Le Conseil fédéral utilise l'arrêt de la CEDH pour adopter une série de mesures qui réduisent massivement le droit des veuves.

- La rente ne serait versée qu'aux veuves et aux veufs d'enfants de moins de 25 ans. Puis elle serait supprimée, comme si on pouvait d'un coup de baguette magique rattraper le temps et le revenu perdu.

- Les veuves et veufs, parents d'enfants de plus de 25 ans, ne toucheraient qu'une rente transitoire pendant deux ans. Pour pallier le risque élevé de pauvreté, le Conseil fédéral prévoit un droit aux prestations complémentaires pour les veuves ou les veufs, qui ont plus de 58 ans, ont eu des enfants à charge et sont dans le besoin. Le droit est remplacé par une mesure d'aide, tellement ciblée que la majorité des veuves et des veufs n'auront rien.

- Les veuves de plus de 45 ans, mariées depuis au moins cinq ans et sans enfants ne toucheront plus rien. Or, si les inégalités qui les touchent sont moindres par rapport aux mères, ces femmes sont aussi impactées par la discrimination salariale, la moindre valorisation des métiers féminins, le plafond de verre ou le temps partiel imposé.

- Cerise sur ce gâteau pourri: la rente serait étendue aux parents concu-

bins. Cette idée a du positif, mais elle ouvre aussi un débat sur l'égalité entre les couples puisque les concubins bénéficient de deux rentes entières au moment de la retraite (200%), alors que la rente des couples mariés est plafonnée à 150%.

UNE ÉCONOMIE DE 880 MILLIONS. Ces mesures vont permettre d'économiser 880 millions de francs, soit près de la moitié du budget actuel qui est de 1,75 milliard de francs. Il s'agit clairement d'un démantèlement qui va précariser surtout les veuves, puisque, comme l'écrit le Conseil fédéral lui-même: «les veufs se trouvent d'ordinaire dans une meilleure situation économique que les veuves. Contrairement aux hommes, les femmes ont plus tendance à travailler à temps partiel, a fortiori lorsqu'elles deviennent mères, tandis que le taux d'activité des hommes reste élevé quelle que soit leur situation familiale. Les conséquences du veuvage diffèrent ainsi entre hommes et femmes. Il a été constaté que les veuves sont plus souvent exposées à un risque de précarité financière que les veufs en âge d'exercer une activité lucrative¹». Nous ne pouvons que rejeter une révision qui, sous prétexte d'égalité, fait des économies sur le dos des veuves. ■

¹ <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/85234.pdf>, page 9.

UNE MOTION HONTEUSE!

En Suisse, 31 000 enfants touchent une rente, car leur parent, dans 90% des cas leur père, est déjà à la retraite. Parmi ces enfants, 70% ont entre 16 et 25 ans et sont en formation. Le coût est de 230 millions de francs. Pas de quoi fouetter un chat. Mais c'en est trop pour Benjamin Roduit, élu du Centre, qui, au mois de janvier, s'est fendu d'une motion pour supprimer cette rente.

Dans son intervention, M. Roduit reprend la ritournelle de la campagne sur la 13^e rente: il ne s'agirait pas de: «tailler dans les rentes pour enfants de retraités», mais «de prendre nos responsabilités et de faire en sorte que les aides octroyées ciblent les gens qui en ont réellement besoin¹», en remplaçant le droit à une rente par les prestations complémentaires. Donc en supprimant un droit universel par une prestation d'assistance, soumise à condition de ressources et qui constitue certes un filet social ultime, mais au niveau du minimum vital.

Le Conseil fédéral a proposé le rejet de la motion, car le risque de pauvreté des mineur-e-s concerné-e-s passerait de 28% à 41%. Mais la majorité de droite du Conseil national n'a rien voulu savoir. Elle est visiblement plus sensible au sort des banques qu'à celui des enfants du pays et, malgré le oui à la 13^e rente, elle ne veut pas entendre le message de la majorité populaire qui veut non pas démanteler, mais consolider l'AVS.

La balle est maintenant dans le camp du Conseil des États.

¹ Intervention de M. Roduit au Conseil national, 7 mars 2024.

Carte blanche à BERTHE DARRAS

UNITERRE

PROFITS DES GRANDS DISTRIBUTEURS, DÉTRESSE DES PAYSANS

Vous n'êtes certainement pas passé-e à côté des révoltes paysannes qui grondent dans toute l'Europe ces dernières semaines, révoltes qui ont ruisselé jusqu'en Suisse. Car bien que la situation soit peut-être moins dramatique pour les paysan-ne-s suisses, elle n'est pas rose non plus. Prenons un exemple emblématique de la Suisse: la production laitière.

La brique de lait UHT conventionnelle vous coûte en magasin environ 1,60 franc. Pour ce lait, le-la producteur-trice suisse a été payé-e en moyenne 70 centimes. Cependant, il-elle devrait toucher au minimum 1 franc pour espérer couvrir ses coûts de production. Résultat: un-e producteur-trice de lait touche environ 17 francs de l'heure pour un travail très astreignant – 365 jours par an –, les vaches ne font pas de pause à Noël! À force d'avoir dégoûté la profession, la Suisse a perdu près de 60% de ses producteurs-trices de lait en trente ans: ils-elles étaient encore 44 000 en 1996, fin 2022, ils-elles n'étaient plus que 17 603.

Le 29 février en soirée, les paysan-ne-s ont organisé dans toute la Suisse plusieurs manifestations, avec cet emblématique «SOS» écrit avec des tracteurs. Pourquoi ce jour-là précisément? Parce que le lendemain avait lieu une discussion très importante sur le prix du lait, organisée par l'Interprofession du lait. Malgré la pression mise par des centaines de paysan-ne-s, le résultat fut maigre: une augmentation de 3 centimes par kilo sera accordée aux producteurs-trices de lait, mais seulement dès le 1^{er} juillet. Sachant qu'une baisse de 2 centimes avait été votée quelques mois plus tôt et que les producteurs-trices devront contribuer à hauteur de 0,5 centime supplémentaire dans un fonds de soutien à l'exportation, au final, les producteurs-trices de lait ne toucheront que 0,5 centime en plus. Disons-le clairement: c'est se moquer du monde paysan et de ses nombreux appels au secours des dernières semaines.

Revenons en arrière: sur 1,60 franc que vous payez en magasin, 70 centimes reviennent aux producteurs-trices de lait, il reste 90 centimes à répartir entre le-la transformateur-trice et l'acheteur-euse, par exemple Coop ou Migros. Le-la transformateur-trice, s'il-elle est indépendant-e, subit également une forte pression de la part des distributeurs-trices. Vous l'aurez compris, ce sont eux-elles qui se taillent la part du lion! Souvenons-nous, en juin 2022, l'enquête exclusive d'Heidi.news et du *Temps* a révélé des marges scandaleusement hautes pratiquées par la Coop et la Migros sur des produits laitiers, à la suite d'une fuite de données d'un transformateur laitier genevois: 57% chez Coop et 46% chez Migros en moyenne, mais jusqu'à 92% de marge sur certains produits!

Si vous souhaitez soutenir les producteurs-trices de lait, il existe le lait équitable Faireswiss, qui les rémunère 1 franc. Le lait équitable Faireswiss se trouve chez Manor, Aligro, PAM et Edelweiss en Valais et dans plein de petites épiceries de village. Retrouvez tous les points de vente sur le site: www.faireswiss.ch

N'hésitez pas aussi à soutenir Maurus Gerber, président d'Uniterre, dans son procès contre le transformateur laitier Elsa, pour non-versement du supplément pour la transformation en fromage qui lui était dû. Rendez-vous sur: <https://wemakeit.com/projects/maurus-gegen-goliath>

Nous avons ici pris l'exemple de la filière laitière, mais ces problèmes de rémunérations non équitables aux paysan-ne-s valent également pour la majorité des filières.

Le monde paysan demande à être payé équitablement pour tout le travail essentiel qu'il fournit, à savoir nous nourrir! Que mangerons-nous quand ils-elles auront tous-tes disparu? ■

SUISSE . Le 19 mars dernier, l'OFS a rendu publics les premiers résultats de l'Enquête suisse sur les salaires 2022.

Régression salariale

SERVICES PUBLICS

L'Enquête suisse sur les salaires (ESS) est effectuée par l'Office fédéral de la statistique tous les deux ans. Les chiffres présentés le 19 mars correspondent à l'enquête effectuée en 2022: «En 2024, un rattrapage salarial s'impose». C'est ainsi que l'USS titrait son communiqué de presse¹ après la publication des premiers résultats de l'Enquête suisse sur les salaires, et c'est effectivement le moins qu'on puisse dire!

BASSE DES SALAIRES RÉELS. Le salaire médian s'est élevé à 6788 francs brut par mois en 2022, contre 6665 francs en 2020. Il a ainsi augmenté sur le plan nominal de 123 francs par mois, soit une augmentation de 1,84%. Cependant, si on prend en considération l'augmentation de l'indice des prix à la consommation dans la même période, il en résulte une baisse du salaire réel de 0,8% en moyenne selon le SECO! Rappelons par ailleurs que l'indice des prix à la consommation ne prend pas en considération l'augmentation des primes d'assurance-maladie (+15% ces deux dernières années). Le mouvement syndical devrait d'ailleurs se doter d'un outil d'analyse du coût de la vie adapté à la réalité vécue par les travailleuses et les travailleurs.

Le salaire médian de 6788 francs cache des disparités entre branches et régions importantes, mais le mouvement général de baisse des salaires réels demeure une réalité pour les salarié-e-s de ce pays. L'augmentation de la productivité du travail n'est évidemment pas plus compensée que l'inflation. L'OFS estime qu'elle a progressé de 1,2% par an en valeur réelle (donc une fois déduite l'inflation) entre 1991 et 2022². Les gains de productivité sont donc engrangés uniquement par les détenteurs de capitaux. Il en résulte que ces derniers s'approprient une part toujours plus grande de la richesse produite par les travailleuses et les travailleurs.

INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES. Les résultats de l'ESS montrent une réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes, ce qui est évidemment une bonne nouvelle, quand bien même ce mouvement se situe dans une phase globale de régression salariale. Cependant, ces chiffres demandent à être examinés de plus près car, d'une part, la question du temps partiel contraint, majoritairement féminin, n'est pas prise en considération puisque les comparaisons se basent sur

des taux d'activité théoriques à 100%. D'autre part, les analyses mettent en évidence que les écarts salariaux sont plus importants à mesure que les salaires sont plus élevés, alors qu'ils diminuent dans les branches à bas salaires. Or, le problème est précisément que les métiers à dominante féminine sont dévalorisés et font partie des plus bas salaires. Quatre femmes sur dix gagnent moins de 5000 francs par mois. Parmi les salarié-e-s percevant un revenu mensuel brut inférieur à 4500 francs brut pour un emploi à plein temps, 62,1% sont des femmes, alors que 75,4% des salarié-e-s avec un salaire supérieur à 16 000 francs par mois sont des hommes³.

BAS SALAIRES ET HAUTS DIVIDENDES. Du côté des plus bas salaires (moins de 4525 francs brut par mois), les choses n'évoluent pas: 566 100 personnes occupent un poste à bas salaire en 2022 (12,1% de la population active), contre 491 900 (12%) deux ans auparavant. On note également que près d'une personne sur trois touchant un bas salaire a terminé son apprentissage, ce qui est évidemment plus que préoccupant.

Ces développements salariaux négatifs se déroulent pourtant dans un climat économique profitable pour les entreprises. Les très hauts revenus et les dividendes versés par les plus grandes entreprises ne diminuent pas, bien au contraire car, selon le site dividenden-kalender.ch, les 20 entreprises du SMI verseront probablement 40 milliards de francs de dividendes en 2024, dépassant la valeur de 2023. Les dividendes n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2009⁴ (+50%!). La préparation d'une contre-offensive syndicale sur les salaires est décidément urgente et nécessaire! ■

¹ <https://www.uss.ch/themes/travail/detail/en-2024-un-rattrapage-salarial-simpose>

² Chiffres cités dans l'article de Benoit Blanc «Quand *Le Temps* du DFI communique sur les défis de l'AVS», publié sur <http://alencontre.org/suisse/suisse-avsx13-quand-le-temps-du-dfi-communique-sur-les-defis-de-lavs.html>

³ Communiqué de presse de l'OFS du 19 mars 2024, disponible sur: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.30225995.html>

⁴ <https://dividenden-kalender.ch/>

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE CONTRE EFAS



UBER EST UN EMPLOYEUR

Une directive de l'Union européenne de compromis prévoit des critères permettant de qualifier les entreprises de plateforme comme étant des employeurs. En Suisse, le Tribunal fédéral en avait décidé ainsi en 2022 sans que l'entreprise modifie ses pratiques. Il ne manque qu'une volonté politique aux autorités de contrôle helvétique pour faire appliquer les lois. ■

LE DIMANCHE EN TRANCHES

La droite poursuit sa stratégie du «salami» de déréglementation du travail du dimanche. Après avoir mis en consultation un projet d'extension du travail du dimanche dans les «quartiers touristiques urbains», c'est maintenant une nouvelle attaque que vient de valider le Conseil national avec la motion de Philippe Nantermod. Cette dernière veut autoriser l'ouverture le dimanche pour «les petits commerces de proximité». La population manifeste pourtant des signes d'indigestion depuis longtemps à l'égard du travail du dimanche. ■

AMIANTE: FIN DE LA PRESCRIPTION

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse pour sa législation concernant l'amiante, qui prévoyait une prescription de dix ans pour des actions en dommages-intérêts. Sachant que les affections liées à l'amiante se déclarent généralement plusieurs dizaines d'années après l'exposition aux poussières, cette disposition mettait à l'abri les responsables. Le verdict de la CEDH vient corriger cette situation scandaleuse. ■

Carton Rouge

A Credit Suisse. Une année après le sauvetage de dernière minute de la 2^e banque du pays par l'entremise du Conseil fédéral, la *SonntagsZeitung* nous apprend que Credit Suisse n'a pas été avare à l'égard de ses cadres. Ce sont ainsi 32 milliards de bonus que la banque a versés dans les dix ans précédant son rachat, soit environ un million par année à chacun-e de ses 1557 gestionnaires de risque. Cela, sans prendre en considération le versement des dividendes aux actionnaires assuré par le biais de montages financiers. Les autorités politiques ont cependant interdit à Credit Suisse de verser des dividendes en 2023: ouf, la décence est rétablie. ■

PORTUGAL . Le 25 avril 2024 marquera les 50 ans du début de la Révolution des Œillets au Portugal. L'occasion de revenir sur ce processus révolutionnaire et de s'interroger sur la situation actuelle. Les dernières élections du 8 mars ont en effet placé le parti d'extrême droite Chega en 3^e position avec 18% des suffrages.

Actualité de la Révolution des Œillets

SERVICES PUBLICS
KEYSTONE . PHOTO

La Révolution des Œillets débute le 25 avril 1974 au petit matin à l'initiative du Mouvement des forces armées (MFA), constitué majoritairement d'officiers subalternes, et met un terme en quelques heures à la plus vieille dictature d'Europe (48 ans!). Le régime mis sur pied par António Salazar et poursuivi après sa mort par son successeur Marcelo Caetano, l'*Estado Novo* (l'État nouveau), se caractérisa comme un régime fasciste dictatorial appuyé sur la sinistre police politique, la PIDE¹ (devenue DGS en 1969). Le régime bénéficia du soutien des États occidentaux, dont la Suisse, bien entendu. Le Portugal possède alors un empire colonial brutal réprimant violemment les mouvements de libération nationale (Angola, Mozambique, Guinée-Bissau). Le rejet de la guerre coloniale jouera un rôle majeur dans le déclenchement du soulèvement militaire, les jeunes officiers ne comprenant pas les raisons de mener une telle guerre coloniale. Certains secteurs de l'appareil d'État se trouvent également en désaccord avec l'orientation poursuivie par le régime quant à la gestion de la question coloniale.

D'UN COUP D'ÉTAT À UN PROCESSUS RÉVOLUTIONNAIRE. Engagée par un secteur de l'appareil militaire, la Révolution des Œillets est au départ un coup d'État militaire, il sera d'ailleurs demandé à la population de rester chez elle. Mais bien vite, l'irruption sur la scène politique du peuple portugais et de sa mobilisation va rebattre les cartes et déclencher une véritable révolution sociale. Alors que le MFA joue un rôle important pendant toute la durée du processus, la libération de l'énergie des forces populaires empêchera une «transition douce» vers l'opposition officielle représentée par le général António de Spínola.

Le processus ouvert par le 25 avril s'étendra sur plus de dix-huit mois durant lesquels la mobilisation populaire parviendra à repousser – à l'aide de barricades – des tentatives de coups d'État, institutionnel ou militaire, venant de secteurs des classes dominantes sentant la situation leur échapper. Très vite après le 25 avril, la population va entamer une forte mobilisation multiforme, dans les centres urbains mais aussi dans les campagnes avec des occupations de terre. L'élément dominant de cette mobilisation sera la mise sur pied d'organes d'auto-organisation, qui vont jouer le rôle d'embryons de pouvoir ouvrier, à plusieurs niveaux: comités de locataires qui procéderont à la réquisition d'immeubles et de maisons



laissés vides par la bourgeoisie en fuite, comités de quartier débattant de l'ouverture de crèches ou d'autres services à la population², etc.

MOBILISATION OUVRIÈRE. La force motrice du mouvement populaire est constituée des nombreux mouvements de grève et d'expériences de contrôle ouvrier. Le poids de la classe ouvrière au Portugal s'était renforcé durant les années 1960, notamment dans les centres économiques que sont Lisbonne, Porto ou Setúbal. Le pays va ainsi vivre pendant plusieurs mois au rythme des grèves qui déboucheront sur des conquêtes importantes en termes d'augmentations de salaires, de processus de nationalisation ou encore de protection contre le licenciement. La mobilisation ouvrière se manifeste par la mise sur pied de commissions de travailleurs-euses qui vont promouvoir des expériences de contrôle ouvrier direct dans les entreprises face au risque de sabotage économique émanant du patronat. Après des mois mouvementés, notamment marqués par des violences de l'extrême droite, le processus révolutionnaire connaîtra un coup d'arrêt en novembre 1975 et les forces opposées à l'approfondissement des formes de pouvoir populaire prendront le dessus. Le Portugal empruntera ainsi la voie d'une démocratie représentative à l'occidentale. Il n'empêche que le souvenir du 25 avril reste présent dans la population portugaise, notamment à travers le rappel régulier des «promesses d'avril» (transformation vers une société sans classes) qui ne sont toujours pas réalisées.

ET MAINTENANT? Les commémorations des 50 ans de la révolution se dérouleront dans

un contexte particulier marqué par les résultats des dernières élections législatives. Ces dernières se sont en effet tenues le dimanche 10 mars 2024 de manière anticipée suite à la démission du premier ministre Antonio Costa en novembre dernier, provoquée par des soupçons de corruption. Les élections législatives ont vu la victoire de l'AD-Alliance démocratique de droite (30,15% des voix et 80 sièges), au coude-à-coude avec le parti socialiste précédemment au gouvernement (29,26% des voix et 78 sièges, en perte de plus de 12 points et d'un demi-million de voix par rapport aux résultats de 2022). Le choc principal de ce week-end électoral est cependant la percée majeure du parti d'extrême droite Chega (*ça suffit*), qui triple ses suffrages en deux ans, passant la barre du million de voix (18,89% des suffrages et 20 sièges) et se positionnant comme la 3^e force politique du pays. Comme il se doit, Chega critique la révolution portugaise et la prétendue hégémonie de gauche que connaîtrait le Portugal depuis cinquante ans³. La nostalgie de l'empire colonial est également très présente dans la rhétorique de ce parti aux côtés de l'opposition à l'immigration et à l'avortement. Face au développement inquiétant de telles forces politiques et à la victoire de la droite, il est urgent de remettre au goût du jour les promesses d'avril. ■

¹ Sur le régime de l'*Estado Novo*, lire par exemple Fernando Rosas, *L'Art de durer. Le fascisme au Portugal*, Éditions sociales, 2020.

² Voir notamment Raquel Varela, *Un peuple en révolution*, Agone, 2018.

³ Voir la conclusion de l'ouvrage de Victor Pereira, *C'est le peuple qui commande*, Éditions du détour, 2023.

LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR¹

VIOLA AMHERD, RÉVEILLEZ-VOUS!

« Un scandale en chasse un autre chez Ruag. L'entreprise Ruag ressemble à un magasin self-service et constitue depuis longtemps déjà un cas à traiter par le ministère public chargé de la corruption. Les supérieurs et les organes de surveillance ont échoué. » C'est ce qu'écrit Raphael Rauch, rédacteur du Palais fédéral, dans le *Sonntagsblick*.

DRONE. En août 2023, le président du conseil d'administration de Ruag, Nicolas Perrin, a licencié la directrice générale, Brigitte Beck. On lui a reproché de «nombreuses violations du droit». En février de cette année, le président du conseil d'administration, Nicolas Perrin, a été chassé de son poste. Peu après, son vice-président, Heinz Liechti, lui a succédé. Des journalistes d'investigation se sont mis à enquêter. Notamment sur le contrat de coopération semi-confidentiel entre le fabricant d'armes israélien Elbit et Ruag. Ce contrat porte sur le développement commun du drone de combat «Hermes 900».

INQUIÉTANT. Des parlementaires fédéraux courageux comme le conseiller national socialiste Fabian Molina et le conseiller aux États socialiste genevois Carlo Sommaruga, ainsi que le journaliste Rafael Lutz de la *Weltwoche*, ont poursuivi les recherches. Ils ont découvert toute une série de nouvelles informations extrêmement inquiétantes en rapport avec le fabricant d'armes israélien Elbit.

TECHNOLOGIE. En 2018 déjà, Elbit a signé à Haïfa, en Israël, un mémorandum d'entente avec l'entreprise publique helvétique Ruag, qui prévoit un transfert de technologie intensif et réciproque entre les deux parties du contrat. En 2019, Elbit a ouvert une filiale à Berne. Jakob Baumann, président du conseil d'administration d'Elbit Switzerland, a confirmé officiellement le transfert de technologie. Jusqu'en 2011, Baumann était responsable de l'acquisition de nouveau matériel de l'armée en tant que chef d'armasuisse. En juin 2022, Elbit a ouvert à Uetendorf, dans le canton de Berne, le centre de test Network and Digitization Center. Objectif: Elbit veut devenir le partenaire leader de l'armée suisse dans le domaine des technologies de l'information et de la haute technologie. Le groupe d'armement israélien participe déjà au budget de 1,6 milliard de francs du projet TKA (télécommunication de l'armée suisse). Israël mène depuis cinq mois une campagne d'extermination contre la population civile de Gaza, en réaction aux crimes commis le 7 octobre par le Hamas dans le sud d'Israël. Plus de 30 000 personnes ont été tuées à ce jour à Gaza, 290 000 ont été gravement blessées. Et 70% d'entre elles sont des femmes et des enfants. Une plainte est en cours auprès de la Cour suprême de l'ONU pour savoir si Israël commet un génocide à Gaza. Des fonctionnaires de Ruag sans conscience et une ministre de l'Armée indifférente, Viola Amherd, font de notre pays le complice involontaire mais réel de cette terrible campagne d'extermination. C'est une honte pour la Suisse. La conseillère fédérale Viola Amherd doit immédiatement mettre fin à la coopération militaire intensive avec Israël.

¹ Jean Ziegler a notamment publié: *Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*. Seuil, 2018.